

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025  
Reçu en préfecture le 22/12/2025  
Publié le  
ID : 038-213801004-20251216-DEL\_20251216\_08-DE



**Séance du 16 décembre 2025**

L'an deux mil vingt cinq et le 16 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Karim DALIBEY, Stéphanie MENGOLLI, Véronique DUMINI, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Anne LAURENT, Sébastien PLISSON, Audrey MARRON, Amina GHAFIR

Ont donné procuration : M. Jérôme LOOSDREGT à M. Thierry GALIFOT  
Mme Florence FAÏS à Mme Audrey BUISSON

Excusée : Martine PUGLISI

Secrétaire de séance : M. Sébastien PLISSON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	12 Décembre 2025	12 Décembre 2025	22 Décembre 2025

**8- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «Athenam events»**

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu la délibération DEL\_20250408\_05 attribuant les subventions aux associations au titre de l'année 2025,

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 2 décembre 2025,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Il est indiqué au conseil municipal que l'objet de l'association est de promouvoir la culture, le bien-être et le domaine artistique par le biais d'ateliers, de conférences, de rencontres et de sorties.

Afin de les aider à démarrer leur activité, il est proposé aux membres du conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association «Athenam events» d'un montant de 100,00€

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'association «Athenam events».

**Décision : Adoptée à la majorité des voix exprimées.**

**Pour : 18 voix**

**Abstention : 1 voix**

